

Journée IFRES du 9 mai 2008

Nos pratiques d'évaluation des étudiants

Regards croisés et partages d'expériences

14/05/2008

Synthèse de l'atelier3 : Evaluations des stages

Président : J.-M. Dujardin

Rapporteur : S. Gelaes

Les interventions des différents témoins de cet atelier sur l'évaluation des stages avaient pour dénominateur commun le respect de la triple concordance entre les objectifs, les méthodes et l'évaluation de l'apprentissage. Si les actions présentées visaient la cohérence des évaluations avec l'ensemble d'un dispositif de formation, elles avaient également pour finalité de maximiser leur objectivité. Une préoccupation principale était de réduire les sources potentielles d'iniquité entre étudiants (i.e., inhérentes à la diversité des lieux de stage, des maitres de stages, ainsi que des évaluateurs, etc.).

En prélude à la question centrale de l'évaluation des stages, plusieurs points ont été évoqués lors de l'atelier. Ainsi, une évaluation de qualité ne peut se faire sans que des objectifs d'apprentissage n'aient été préalablement définis et communiqués. Il semble que trop souvent encore les objectifs d'apprentissage des stages restent du domaine de l'implicite. Un premier travail consiste donc à rendre explicite, pour tous, les objectifs du stage. Complémentairement, le niveau attendu de maîtrise par l'étudiant doit être précisé. Il est également ressorti des différents témoignages que les objectifs visés par les stages peuvent s'inscrire dans une logique de développement de compétences, de haut niveau et pertinentes en regard de la profession future (toutefois, il n'est pas attendu que les étudiants stagiaires atteignent un niveau expert au terme d'un stage). Dans une telle perspective, la création d'un référentiel de compétences peut servir de base pour la définition et la description des objectifs d'apprentissage du stage.

L'étape suivante, du processus de réflexion, a porté naturellement sur la définition de critères et d'indicateurs permettant de juger du niveau de développement/maîtrise des objectifs d'apprentissage par l'étudiant. Les interactions des participants ont abouti aux conclusions suivantes concernant les qualités que doivent posséder les critères de l'évaluation: *Les critères doivent être pratiques, faciles d'utilisation, compréhensibles par tous, clairs (c'est-à-dire, ne pas donner lieu à interprétations personnelles)*. Plusieurs participants ont évoqué l'intérêt que représente le recours à des grilles structurées de cotation. Toutefois, il convient d'être conscient des limites de cet outil, notamment pour appréhender la complexité du réel (par exemple, il n'existe pas de prototype du « bon enseignant » et une grille standardisée

peut difficilement rendre compte de la diversité des profils existants).

La responsabilité de l'évaluation à visée sommative semble rester du ressort des maîtres de stage et de l'institution. Cependant, l'étudiant a davantage la possibilité d'être acteur de son évaluation dans un contexte d'évaluation à visée formative, notamment par le biais d'auto- et/ou de co-évaluation. Les évaluations à visée formative peuvent prendre place tout au long du stage ou des moments clés. Mais aussi, peu importe le caractère sanctionnant ou non de l'évaluation, la qualité du feedback donné à l'étudiant est apparue comme primordial pour les participants. L'évaluation se devrait d'être une évaluation informative en toutes circonstances (visant à la progression et au développement de l'étudiant).

En parallèle à l'évaluation de l'étudiant en stage, le dispositif de formation et d'encadrement peut être soumis à appréciation (y compris par les étudiants).

En conclusion, la qualité du stage et de son évaluation est conditionnée par la préparation des étudiants et des maîtres de stage. Ainsi, avant le début du stage, il importe que chacun soit informé des objectifs d'apprentissage visés ; ainsi que des modalités, des critères, et de la nature de l'évaluation. Les trois partenaires que sont les étudiants, les maîtres de stage et l'institution doivent accepter d'être liés par une convention stipulant les droits et les devoirs de chacun.